

Supplément pour période de pointe pour manutention spéciale

En raison de la persistance des volumes élevés et du besoin permanent d'étendre notre réseau de services, Canpar Express introduira des frais pour période de pointe qui s'ajouteront aux suppléments actuels associés aux colis nécessitant une manutention spéciale. À compter du 19 juillet, Loomis Express appliquera les suppléments pour période de pointe suivants en plus des suppléments applicables à ces colis. À des fins de facturation, le supplément pour période de pointe sera combiné avec le tarif actuel de l'accessoire applicable au client.

Accessoire	Tarif actuel	Supplément pour période de pointe	Montant total incluant le supplément pour période de pointe
Manutention spéciale	<p>Applicable à tout article ou article qui n'est pas emballé correctement en raison de sa nature (p. ex., taille, forme, contenu), y compris les seaux, les conteneurs, les pneus, les roulements à billes, les écrous, les boulons et les attaches, les liquides, les caisses en bois ou en métal et les articles non convoyables.</p> <p>Applicable à tout colis dont au moins une dimension dépasse 60 pouces (152 cm) de longueur.</p> <p>15\$ par colis</p>	5\$ par colis	20\$ par colis
Poids excessif	<p>Applicable à tout colis ou article dont le poids réel est supérieur à 32 kg (70 lb).</p> <p>20\$ par colis</p>	5\$ par colis	25\$ par colis
Supplément pour gros colis	<p>Applicable à tout colis dont la longueur et la circonférence dépassent 130 pouces (330 cm). La longueur est définie comme le côté le plus long du colis. La circonférence est la distance entre les deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. Circonférence = 2(L+H)</p> <p>60\$ par colis</p>	40\$ par colis	100\$ par colis
« Overmax »	<p>Applicable à tout colis qui dépasse l'une des limites de taille suivantes;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout côté unique dont la longueur est supérieure à 274 cm (108 pouces). - Le poids réel est supérieur à 68 kg (150 lb) - La longueur et la circonférence dépassent 165" (419 cm) (419 cm) La longueur est définie comme le côté le plus long du colis. La circonférence est la distance entre les deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. La circonférence = 2(L+H). <p>125\$ par colis</p>	775\$ par colis	900\$ par colis

Supplément pour période de pointe résidentiel

À compter du 19 juillet 2021, les clients qui remplissent l'une des deux conditions suivantes se verront facturer des frais de livraison résidentielle pour période de pointe à partir du 19 juillet. Les frais pour période de pointe résidentiels seront évalués en plus de la surtaxe résidentielle actuelle des clients sur tous les envois résidentiels. Pour la facturation, les frais pour période de pointe seront combinés aux frais courants du client.

Le tableau suivant présente le supplément résidentiel pour période de pointe qui sera appliqué au volume résidentiel à compter du 19 juillet lorsqu'un client remplit les conditions d'admissibilité au supplément en période de pointe.

Frais	Période de référence	Indice en période de pointe	Frais par envoi
Surtaxe résidentielle pour période de pointe	Mars 2021	110 à 199	0.30\$
		200 à 300	0.60\$
		Plus de 300	0.90\$

Condition 1:

- Les clients qui ont expédié plus de 7 000* colis en moyenne par semaine entre le 1^{er} mars 2021 et le 16 juillet 2021, ou toute semaine ultérieure à cette date, si la période de pointe reste en vigueur et que le volume hebdomadaire dépasse les valeurs d'indice pour période de pointe indiquées dans le tableau ci-dessus. Un supplément pour période de pointe résidentiel s'appliquera à tous les envois résidentiels en fonction de l'indice pour période de pointe atteint, tel que déterminé par Canpar Express à sa seule discrétion.

Condition 2:

- Les clients dont la croissance du volume atteint une valeur d'indice pour période de pointe de 300 ou plus par rapport à la période de référence, à partir du 19 juillet 2021, si le supplément de pointe résidentiel reste en vigueur. Le supplément pour période de pointe résidentiel s'appliquera à tous les envois résidentiels en fonction de l'indice en période de pointe atteint, tel que déterminé par Canpar Express à sa seule discrétion.

L'indice pour période de pointe est calculé selon la formule suivante :

Indice pour période de pointe = (volume hebdomadaire mesuré/volume hebdomadaire de la période de référence) *100.

*Pour les semaines comportant des jours fériés, la valeur moyenne hebdomadaire sera calculée au prorata des jours de travail normaux de Canpar Express pendant les semaines sans jour férié.